



**Royaume de Belgique**  
**Province de Liège**  
**COMMUNE DE SPRIMONT**  
Rue du Centre, 1 – 4140 Sprimont

Tél. : 04/382.18.91  
Fax : 04/382.32.16  
Mail : [population@sprimont.be](mailto:population@sprimont.be)

## Demande de radiation pour l'étranger

Je soussigné(e),

Nom, prénom : .....

Numéro national : .....

déclare :

- quitter effectivement ma résidence principale actuelle :  
.....
- pour l'étranger à la date du : .....
- Pays : .....
- Adresse (si déjà connue) : .....

Personne(s) du ménage qui m'accompagne(nt) (nom, prénom et numéro national) :

.....  
.....  
.....  
.....

Fait à ....., le .....

Signature du déclarant,

**N.B. :** Toute personne qui fait une déclaration de départ pour l'étranger fait l'objet d'une enquête à sa dernière adresse pour constater le départ effectif de celle-ci conformément à l'article 7, §5, de l'arrêté royal du 16 juillet 1992 relatif aux registres de la population et au registre des étrangers.

Un certificat de radiation (modèle 8) est remis à l'intéressé lors de cette déclaration pour s'inscrire éventuellement à son poste consulaire Belge à l'étranger. Cependant, si l'enquête de résidence conclut que la personne n'a pas quitté sa dernière adresse, alors il y a lieu :

- de rectifier et mettre à jour les registres de la population ;

- **d'avertir le Service Population du SPF Affaires étrangères : SPF Affaires étrangères – Service Population et Affaires électorales - Rue des Petits Carmes, 15 à 1000 BRUXELLES – e-mail : [rrn@diplobel.fed.be](mailto:rrn@diplobel.fed.be).**